

REGLEMENT INTERIEUR DU MARATHON / 18 MAI 2024

Organisateur :

L'organisation est confiée au Photo Club de ST Etienne, 16 rue raisin 42000 St Etienne.

Le principe du marathon :

Le photo club de St Etienne organise un Marathon Photographique Numérique qui aura lieu le samedi 18 mai 2024 dans le cadre des "48h de la photo". Ce Marathon Photo se veut tout d'abord être un moment de convivialité et non une compétition.

Déroulé :

Participations :

Le samedi 18 mai 2024 de 13h30 à 17h30, les participants peuvent se présenter à la salle des cimaises située au 15, ter rue Henri Gonnard

Marathon :

Trois thèmes seront proposés aux photographes, à illustrer par 2 clichés par binôme et par thème sans post traitement à réaliser en une heure.

13h30 : accueil

13h45 : distribution du premier thème aux photographes

15h : distribution du deuxième thème

16h15 : distribution du troisième thème

17h30 – 18h : visionnage des photos et résultats des délibérations du jury.

Attention, aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé d'un appareil photo numérique et d'une carte mémoire vide ou d'un téléphone portable doté d'une fonction appareil photo avec son câble USB pour transférer les photos.

Ce marathon photo, réservé aux amateurs, est ouvert à toute personne physique majeure. Les personnes entre 10 et 14 ans doivent être accompagnées. Les personnes entre 15 ans et 18 ans doivent venir avec une autorisation parentale s'ils viennent en autonomie. Formulaire d'autorisation à demander par mail : contact@pcse42.fr

Jury et résultats :

Les photos seront soumises anonymement à un jury nommé à l'avance. Une photo par thème sera choisie et primée. Les décisions seront sans appel. Le jury délibèrera dans la demi-heure suivant la remise des photos.

Dotations :

Le concours sera doté de prix en nature.

Responsabilité des participants :

Le photo club de St Etienne n'est pas responsable des participants, de leurs actes et de leur matériel. Aussi, il enjoint chaque participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées (un formulaire sera à votre disposition au départ de l'épreuve) et à ne pas nuire à l'ordre public.

Droit sur les œuvres :

Ce marathon ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, en participant à ce concours, vous autorisez le photo club de st Etienne à les utiliser à des fins non commerciales : communications, site internet, réseaux sociaux

Application du règlement :

Toute participation au marathon entraîne l'entière acceptation du présent règlement.